

OUVERTURE ETABLISSEMENT SECONDAIRE 2020

AARPI – SIEGE SOCIAL EXTERIEUR

Règlement à joindre à votre dossier d'inscription

Dénomination.....

1) Frais de Gestion de dossier 250, 00 Euros

2) Cotisation ordinale fixe 533,00 Euros

3) Cotisation Solidarité..... 12,00 Euros

TOTAL..... 795,00 Euros

Règlement par chèque libellé au nom de l'Ordre des Avocats au Barreau de Lyon

Payé le :

par CCP - Chèque bancaire sur :

N° du chèque :

Signature